

POLITIQUE AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE



École secondaire publique
Omer-Deslauriers



Programme d'éducation
intermédiaire



Programme
du diplôme

Révisée en SEPTEMBRE 2024

Déclaration de mission de l'IB

Le Baccalauréat International a pour but de développer chez les jeunes la curiosité intellectuelle, les connaissances et la sensibilité nécessaires pour contribuer à bâtir un monde meilleur et plus paisible, dans un esprit d'entente mutuelle et de respect interculturel.

À cette fin, l'organisation collabore avec des écoles, des gouvernements et des organisations internationales pour mettre au point des programmes d'éducation internationale stimulants et des méthodes d'évaluation rigoureuses.

Ces programmes encouragent les élèves à apprendre activement tout au long de leur vie, à être empreints de compassion, et à comprendre que les autres, en étant différents, puissent aussi être dans le vrai.

Politique d'aménagement linguistique dans un contexte minoritaire en Ontario

Au Canada, le français et l'anglais sont les deux langues officielles ; il reste cependant que dans les faits, l'usage du français reste minoritaire à cause de la faible représentation des communautés francophones.

L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, inscrit dans la Constitution canadienne depuis 1982, garantit des droits à l'instruction dans la langue de la minorité.

En Ontario, les personnes qui ont le droit de faire instruire leurs enfants en français doivent répondre à l'un des critères suivants (*Cf. Loi sur l'éducation en Ontario*) :

- Les citoyennes et citoyens canadiens résidant en Ontario et dont la première langue apprise et encore comprise est le français ;
- Les citoyennes et citoyens canadiens résidant en Ontario qui ont reçu leur instruction au palier élémentaire en français, ici ou ailleurs au Canada ;
- Les citoyennes ou citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction au palier élémentaire ou secondaire, en français, ici ou ailleurs au Canada ;
- Les enfants dont les parents ne répondent pas aux critères de l'article 23 de la *Charte* peuvent être admis à l'école de langue française par l'entremise du comité d'admission de l'école qui prend en compte par exemple l'engagement des parents à soutenir l'enfant dans ses apprentissages à l'école de langue française.

Du fait de la mondialisation et de la mobilité accrue des personnes, l'école de langue française en Ontario sert une clientèle très diversifiée : la communauté franco-ontarienne, les francophones des autres provinces et des immigrants francophones du pays.

L'objectif principal de *la Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française* vise, justement, à fournir des services en français à cette communauté francophone. Parmi ces services, figurent le droit à l'instruction pour leurs enfants dans leur langue, l'attribution de ressources nécessaires pour construire leur identité francophone et la préservation de leurs cultures et leurs valeurs afin de minimiser les effets de l'assimilation par la culture et la langue anglaises.

Pour assurer la protection de ces droits, la province de l'Ontario a adopté des lois à cet effet et se base sur l'état actuel du droit ainsi que sur les lois fédérales s'y rattachant pour aider l'école de langue française à remplir son mandat.

Le ministère de l'Éducation de l'Ontario énonce la politique linguistique afin que les institutions responsables de l'éducation en langue française de la province adoptent une même ligne de conduite en matière d'aménagement linguistique. Cette politique vise à assurer la protection, la valorisation et la transmission de la langue et de la culture françaises en milieu minoritaire.

Notre conseil scolaire, le CEPEO, en collaboration avec les parents et les organismes de la communauté locale, analyse, identifie et répond aux besoins. Ensemble, ils tracent les grandes orientations de la politique linguistique ; Le CEPEO met à la disposition des écoles les ressources nécessaires à la mise en œuvre de différents programmes et veille à ce que chaque école française, sous sa responsabilité, mette en application les interventions les plus susceptibles d'avoir un impact positif sur la vie à l'école dans son ensemble. À travers cette politique, le CEPEO a le mandat de maintenir et d'augmenter l'effectif scolaire afin de contribuer à la vitalité des écoles de langue française et de toute la communauté francophone.

MISSION ET VISION DE L'ÉCOLE :

« ICI, ON RÉUSSIT » <http://www.omer-deslauriers.cepeo.on.ca>

Philosophie

http://cepeo.on.ca/wp-content/uploads/2014/11/ADE02_AmenagLinguistique.pdf

La politique linguistique de l'École secondaire publique Omer-Deslauriers découle directement de la mise en application de la politique de l'aménagement linguistique tel que prescrite par le ministère de l'Éducation de l'Ontario et vise strictement à protéger la langue et la culture francophone. Cette politique linguistique a comme buts de :

- Dispenser un enseignement de qualité adapté en milieu minoritaire ;
- Former des jeunes francophones responsables, compétents et forts de leur identité linguistique et culturelle ;
- Augmenter la capacité de la communauté d'apprentissage (c'est-à-dire le personnel scolaire, les parents et les élèves) à soutenir le développement linguistique et culturel de la communauté dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie ;
- Élargir et animer l'espace francophone en établissant des partenariats solides entre l'école, la famille et la communauté locale et élargie ;
- Accroître la vitalité des institutions éducatives ontariennes en favorisant, entre autres, le recrutement et la rétention des élèves des écoles de langue française et contribuer ainsi au développement durable de la communauté francophone.

À Omer-Deslauriers, des élèves de plus d'une soixantaine de nationalités se côtoient tous les jours et leur unique point commun est la langue et la culture françaises. La mission de notre école est donc, essentiellement de protéger, de valoriser et de transmettre la langue et la culture françaises. Le français est la langue d'enseignement et de communication à l'école et anime la vie sociale et culturelle de la communauté scolaire.

À travers chaque matière, attitude et contenu d'apprentissage, l'enseignant s'assure de créer des situations d'apprentissage permettant aux élèves d'affirmer leur identité francophone. En salle de classe, les élèves ont l'opportunité de discuter de divers sujets reliés aux domaines à l'étude et au travers desquels ils peuvent exprimer leurs émotions, leurs valeurs et leurs connaissances antérieures.

Dans chaque matière, il y a des sections qui sont réservées à la théorie de la connaissance ; ce sont des moments propices pour développer chez nos élèves l'expression de la pensée et le courage d'exposer un point de vue et de les confronter à d'autres avec confiance et respect.

Procédures mises en place

ÉTAPE 1 : DIRECTION, CONSEILLERS EN ORIENTATION ET PERSONNES RESPONSABLES DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES :

1. Identification des besoins linguistiques des élèves avant leur arrivée au Programme du diplôme s'il s'agit de nouveaux arrivants ;
2. En 10^e année, tous les élèves des écoles de langue française en Ontario doivent passer l'examen de compétence linguistique en français (TPCL). Il s'agit d'un examen obligatoire du ministère de l'Éducation de l'Ontario. Cet examen évalue les compétences en lecture, en compréhension et analyse de textes et comprend aussi un volet écriture. La réussite du TPCL est obligatoire pour obtenir le diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO).

ÉTAPE 2 : DIRECTION, CONSEILLERS EN ORIENTATION, ENSEIGNANTS RESSOURCES EN ENFANCE EN DIFFICULTÉ, ENSEIGNANT RESPONSABLE DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES, PERSONNEL ENSEIGNANT :

1. Les élèves qui ont échoué au TPCL doivent repasser l'examen en 11^e année et le réussir ; s'ils n'y parviennent toujours pas, ils doivent suivre un cours de récupération en français (CCL40). Il s'agit d'un cours de rattrapage offrant une autre chance de réussite à l'élève en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaire de l'Ontario (DESO).
2. Les élèves qui viennent d'intégrer le système scolaire ontarien doivent passer l'examen de compétence linguistique.
3. Tous les élèves inscrits dans le Programme du diplôme de l'IB ont réussi leur examen de français en 10^e année et ont réussi le TPCL, car ils ont été acceptés selon les critères d'admission établis par l'école. Ceci veut dire que nos élèves ont une connaissance adéquate de la langue française et peuvent suivre les cours de français A - Littérature du Programme du diplôme de l'IB.
4. Par ailleurs, la plupart de nos élèves fréquentent des centres communautaires dans lesquels des associations de parents issus de l'immigration organisent des activités culturelles et familiales. Bien souvent, ils y prennent aussi des cours de langues le samedi matin (arabe, chinois/mandarin, japonais...) pour conserver leur langue et leur culture d'origine.
5. En soirée ou en fin de semaine, l'école des adultes Le Carrefour loue certaines salles de classe de notre école pour y attribuer des cours de français langue seconde ; des groupes communautaires louent également certains de nos locaux pour des cours de russe et de tamoul ; ces cours sont ouverts à des adultes mais aussi à des enfants dans un but récréatif et de transmission de la langue et de la culture entre les familles sans avoir besoin d'être sanctionnés par un diplôme.

C'est pourquoi la nécessité de faire l'apprentissage des langues en autodidaxie à notre établissement ne se pose pas. Les élèves apprennent leur langue d'origine dans les centres communautaires en compagnie de leur famille.

Politique d'aménagement linguistique à Omer-Deslauriers

La politique d'aménagement linguistique préconise un encadrement linguistique qui assure la pratique du français, à commencer par le français oral, et le respect de son champ d'usage dans toutes les activités de l'école, qu'il s'agisse de l'apprentissage des matières ou des activités sociales et culturelles dans un contexte minoritaire.

1. **La langue d'enseignement et de communication** est le français, à l'exception des cours d'*English* et d'*Espagnol*. Chaque enseignant est en pratique un enseignant de langue qui, dans sa spécialisation et sa matière, évalue la qualité de la langue tant à l'écrit qu'à l'oral. À l'écrit lors des travaux écrits; et à l'oral lors des examens oraux, des présentations orales ou des discussions et débats en classe sur des sujets reliés au curriculum.
2. Chaque élève apprend au moins une langue (*English A – Language and Literature – Standard Level*) en plus de la langue française qui est la langue maternelle de la plupart de nos élèves.
3. Tous les **programmes cadres du curriculum et les syllabus de cours** sont rédigés en français pour faciliter l'acquisition de connaissances générales et le développement de compétences des élèves. Toutes les matières du curriculum du Programme du diplôme du Baccalauréat International ainsi que le curriculum de l'Ontario sont enseignées en français à l'exception d'*English A Language and Literature SL* qui sont enseignés avec rigueur afin d'assurer un bilinguisme de haut niveau.
4. Tous les résultats des travaux écrits et oraux sont consignés dans un registre de notes par chaque enseignant. Les moyennes sont ensuite inscrites dans le bulletin par matière.
5. **Programmes spéciaux pour répondre à des besoins spécifiques :**
 - Programmes de soutien linguistique aux élèves qui ont une connaissance limitée ou très limitée du français tels que :
 - Actualisation linguistique en français (ALF)
 - Programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA)

Pratiques concrètes aux Programmes de l'IB

Les **guides pédagogiques** par matière sont disponibles dans la langue d'enseignement de la matière sur Mon IB

Ce site est accessible aux enseignants de l'IB à l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe. En cliquant sur l'onglet « Centre de ressources pédagogiques », on trouve les informations nécessaires à la mise en œuvre de l'enseignement de la matière.

En ce qui concerne les manuels de référence et les ressources pour les matières enseignées au Programme du diplôme de l'IB, ces derniers sont disponibles essentiellement en anglais à part ceux utilisés pour l'enseignement de la matière Français Littérature. Notre établissement utilise les ressources pédagogiques recommandés par l'IB.

Politique d'aménagement linguistique à Omer-Deslauriers

- Des cours à l'échelon local en langues, en mathématiques, en sciences et en histoire répondent aux besoins des élèves de 9^e et 10^e année ;
- Des cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (CCL40) sont dispensés aux élèves qui ont échoué leur test provincial de compétence linguistique de la 10^e année ;
- Programmes d'identification des élèves à besoins spéciaux :
 - Mise en place d'un programme d'enseignement individualisé (PEI)
- *Projet de loi 52* du ministère de l'Éducation de l'Ontario : Mise en place dans toutes les écoles du Programme de récupération de crédit pour les élèves à risque d'échec (Programme accès sur la réussite – PARÉ) :
 - Ce programme vise à prévenir les échecs en amenant l'élève à être motivé par sa propre réussite en ciblant le plus tôt possible les évaluations insatisfaisantes.
 - Toute une équipe d'intervenants (membre de la direction, les conseillers en orientation, responsable de l'enfance en difficulté et des enseignants ressources) travaille ensemble avec l'élève et ses parents pour comprendre l'origine de l'échec et développer ainsi une culture de réussite et d'efficacité collective.
 - La première étape du travail est la responsabilisation de l'élève face à son échec et de sa motivation intrinsèque à se rattraper et réussir avec l'aide de l'équipe d'intervenants.
 - Ensuite, une étude en profondeur des besoins de l'élève aussi bien du point de vue du savoir-faire que du savoir être est entamée : c'est un travail de collaboration avec les parents qui se met en place, par la signature d'un contrat de participation volontaire à un plan de récupération
 - Ce travail d'équipe vise aussi à identifier par exemple les styles d'apprentissage et les champs d'intérêts de l'élève afin d'optimiser ses chances de vivre une situation de réussite.
 - Mise sur pied du plan de rattrapage : chaque enseignant qui a référé un élève documente les concepts non maîtrisés et propose un travail de récupération ; l'élève est pris en charge par les enseignants ressources qui offrent de l'aide tôt le matin avant les heures de classe ou le midi.

Pratiques concrètes aux Programmes de l'IB

Adaptations besoins spécifiques : (Demande d'aménagement de la procédure d'évaluation à des fins d'inclusion – Programmes IB)

Juin : dès qu'une demande d'admission est entamée, la coordonnatrice DP se renseigne sur le dossier de chaque candidature auprès de l'équipe en Enfance en difficulté ou des conseillers en orientation pour vérifier le contenu du programme d'enseignement individualisé (PEI) mis en place et vérifie s'il existe un rapport psychologique qui appuie les adaptations requises.

Juin : demande de rencontre entre direction, équipe d'enseignants spécialisés en Enfance en difficulté, conseillers d'orientation, parents et élève et la coordonnatrice DP.

Été : Mise à jour du rapport psychologique

Septembre : dès que l'élève commence l'année 1 DP, et que son parcours scolaire nécessite des adaptations spécifiques, l'équipe de la direction, les enseignants ressources spécialistes en « Enfance en difficulté » et l'équipe de la réussite de l'élève incluant les conseillers d'orientation, le travailleur social, le psychologue et la coordonnatrice DP-IB collaborent avec les parents et l'élève pour compléter la demande d'aménagement de la procédure d'évaluation à des fins d'inclusion de l'IB.

Aussitôt que l'IB a donné sa réponse, la coordonnatrice DP avise la direction et l'équipe d'enseignants en Enfance en difficulté, les parents et l'élève.

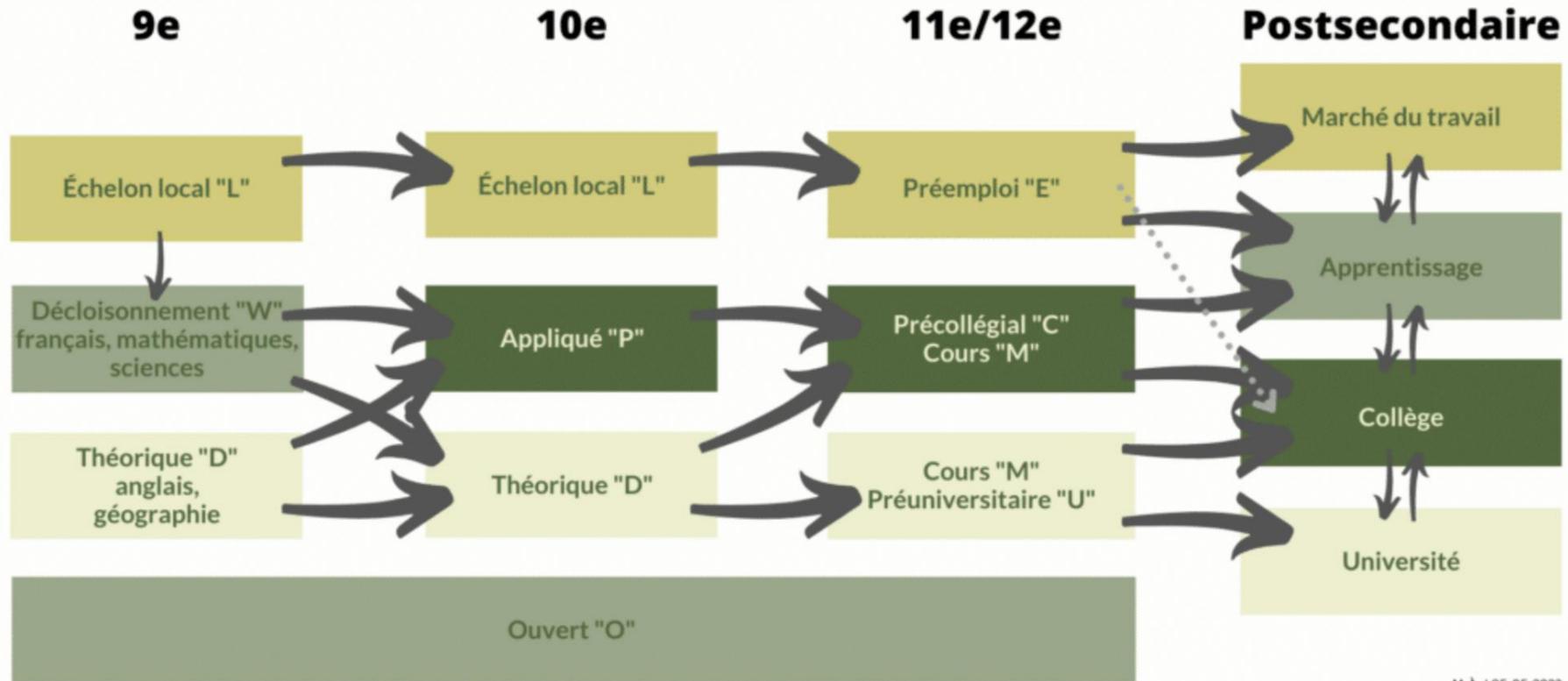
Application des adaptations tout au long de l'année scolaire : la coordonnatrice DP rencontre tous les enseignants de l'élève et leur transmet les adaptations requises pour l'élève.

Application des adaptations pour toutes les composantes de l'évaluation interne et les épreuves écrites de l'IB en mai

Exemples d'adaptations :

- Temps supplémentaire (15 minutes/ tranche d'heure pour les évaluations)
- Droit à un copiste, droit à l'utilisation d'ordinateur pour la rédaction
- Droit à une salle isolée pour écrire les épreuves d'examen...

PARCOURS SCOLAIRE



Politique d'aménagement linguistique à Omer-Deslauriers

6. Programmes d'évaluation :

La communication est au premier plan des programmes-cadres du curriculum de l'Ontario et du Baccalauréat International.

Les activités auxquelles se livrent les élèves à l'école requièrent des habiletés en communication orale, en lecture et en écriture et toutes se prêtent à l'exercice et au perfectionnement graduel de ces habiletés.

Des évaluations régulières des compétences en communication orale et écrite s'effectuent tout au long des études et des programmes de soutien linguistique pour des élèves qui éprouvent des difficultés sont mise en place (Plan d'Enseignement Individuel (PEI), orientation vers des cours à échelon local, orientation vers le cours de compétences linguistiques (CCL40), cours de rattrapage après l'école, tutorat...).

Au programme académique de l'Ontario, le niveau recommandé pour passer au niveau supérieur est le niveau 3 sur une échelle de 4 (soit environ 70%). En pratique, un élève a réussi son cours avec une note de 50% et si le parent ou l'élève le souhaite, il pourrait accéder au niveau suivant.

Le ministère de l'éducation de l'Ontario exige des élèves de passer un :

- Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) obligatoire pour l'obtention du Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) dans toutes les écoles de l'Ontario, généralement administré en 10^e année et qui évalue les connaissances et compétences acquises de la 1^{ère} à la 9^e année. Ce test vise à mesurer :
 - La compétence en communication
 - La compétence en lecture de petits textes
 - La compétence en écriture : tâches prescrites telles que faire un résumé d'un texte et rédiger un texte d'opinion
 - La compétence en compréhension : à partir de textes courants sur des sujets divers et des nouvelles littéraires, répondre à des questions avec des réponses à choix multiples, des questions à réponses courtes et des réponses élaborées

Pratiques concrètes aux Programmes de l'IB

Critères d'admission au Programme du diplôme de l'IB :

L'élève qui désire s'inscrire au programme du diplôme devrait maintenir une moyenne minimale de 80 % (équivalent au niveau 3 de l'Ontario) dans les matières de la 10^e année :

- Français ;
- Mathématiques ;
- English ;
- Sciences ;
- Histoire.

De plus, l'élève doit :

- Être motivé(e) et intéressé(e) par l'approche pédagogique proposée ;
- Démontrer de la curiosité et de l'intérêt pour la culture internationale;
- Être prêt(e) à investir du temps de travail personnel en dehors des heures de classe ;
- Désirer s'impliquer dans son école et dans sa communauté.

Une fois admis au Programme du diplôme, l'élève doit maintenir tout au long des 2 ans (durée du programme) :

- Une note minimale de 80% par matière;
- Et une moyenne générale minimale de 80% (note équivalente au niveau 4/7 de l'IB).

L'évaluation du dossier de l'élève se fait en novembre avant la première session d'inscription aux examens de mai de l'IB;

Les élèves qui n'ont pas atteint les critères ont une deuxième chance de pouvoir être inscrit tardivement aux examens en janvier.

Et finalement en avril, les notes cumulées depuis le début du programme sont enregistrées par matière et seront envoyées comme notes prédites sur IBIS.

Politique d'aménagement linguistique à Omer-Deslauriers

7. Appui pour les élèves :

Pour la communication écrite, afin de les aider dans tous les cours, les élèves peuvent se référer à leur cahier du projet personnel et à leur cahier de mémoire dans lequel se trouve le « Guide pour la rédaction et la présentation des travaux écrits » remis aux élèves, où l'on trouve les informations suivantes :

- Explication des fraudes et des plagiats
- **Le code de l'honneur** : engagement de l'élève concernant l'intégrité et l'honnêteté intellectuelle (*Cf. en Annexe*)
- Le modèle de présentation des travaux écrits est un modèle standard pour tous les cours y incluant les modèles de page titre, de table de matière, de bibliographie et bien d'autres renseignements utiles ; l'élève peut se référer au modèle présent dans l'agenda (programme régulier) ou dans le guide de rédaction du mémoire (Programme du diplôme de l'IB)
- Méthodologie de recherche
- Méthodologie de rédaction, telle que la table de matière, les citations, les notes en bas de page, les références et la bibliographie (MLA et APA)

8. Appui pour le personnel

- Cahier de préparation pour le mémoire
- Guides pédagogiques par matière
- Manuels de références et ressources pédagogiques
- Formations et perfectionnement professionnel continu
- Conférences par des conseillers pédagogiques ou des spécialistes sur divers sujets tels que les styles d'apprentissages, l'enseignement différencié, la planification à rebours, les jeunes d'aujourd'hui, le décrochage scolaire...

Politique d'aménagement linguistique à Omer-Deslauriers

9. Animation culturelle et construction identitaire

Pour que les jeunes soient forts de leur identité linguistique et culturelle, il faut leur réserver une place de choix dans un espace culturel francophone authentique et ouvert sur le monde, les brancher sur des médias et des produits culturels francophones qui reflètent leurs réalités et leurs questionnements, et les encourager à participer à des activités sportives et parascolaires en français.

Pour ce faire, le ministère de l'Éducation de l'Ontario a mis sur pied une équipe d'intervenants en construction identitaire dans toutes les écoles du conseil scolaire. L'intervenant met en place et anime une programmation complète d'activités avec l'aide du conseil, l'école et la communauté :

- Amener les jeunes à se servir spontanément du français dans la vie de tous les jours pour communiquer
- Écouter une grande variété de locuteurs francophones :
 - Conférenciers (scientifiques, professionnels...)
 - Intervenants communautaires
 - Artistes francophones (chanteurs, acteurs, comédiens...)
 - Écrivains
 - Films
- Lire, écrire sur des sujets qui les intéressent ou leur tiennent à cœur
 - Journal de l'école
 - Journal express étudiant
- FESFO : activités sportives et culturelles à chaque année pour la promotion de la culture franco-ontarienne;
- Improvisation (MIFO);
- Spectacles (Deslauriers a du talent, Gala Coup de Cœur, Souper multiculturel...);
- Télévision communautaire TFO;
- Journée de rassemblement Terry Fox....

Pratiques concrètes aux Programmes de l'IB

Programme CAS (créativité, activité et service)

- Expérience CAS : événement spécifique dans lequel s'engage l'élève en utilisant une ou plusieurs des trois composantes du programme CAS.
- Une expérience CAS peut être un événement unique ou une série d'événements se prolongeant dans le temps.
- Un projet CAS est une série d'expériences CAS collaboratives et séquentielles, qui doit durer au moins un mois (voir la section « Projet CAS » pour tout critère supplémentaire).

Le processus du programme CAS doit toujours suivre les 4 étapes suivantes :

- Recherche
- Préparation
- Action
- Réflexion



Afin de guider l'élève au cours du processus, les étapes de chaque expérience doivent toujours être accompagnées de moments de réflexion et de présentation de ses résultats.

Matières enseignées au Programme du diplôme IB à l'École secondaire publique Omer-Deslauriers

EXIGENCES EN ONTARIO

Groupe 1 - Français A - Littérature NS :

- Compétence en écriture sur des thèmes et sujets divers (dissertation explicative, commentaire composé, études comparatives...) : romans, poèmes, nouvelles littéraires, littérature mondiale en respectant le guide de rédaction et le code de l'honneur de l'école
- Compétence en communication orale (présentation individuelle et en groupe, débat, discussion...) et enregistrement oral individuel
- Des évaluations sommatives sont effectuées à tous les 2 -3 semaines tout le long du semestre visant à déterminer le niveau de compétence atteint par l'élève relativement aux attentes d'une unité d'enseignement
- Examen écrit de fin de semestre

Groupe 1 - English A SL- Language and Literature:

- Compétence en écriture sur des thèmes et sujets divers (dissertation, essai...) en respectant le guide de rédaction et le code de l'honneur de l'école
- Compétence en communication orale (présentation individuelle et en groupe, débat, discussion...) et enregistrement oral individuel
- Des évaluations sommatives sont effectuées à tous les 2 -3 semaines tout le long du semestre visant à déterminer le niveau de compétence atteint par l'élève relativement aux attentes d'une unité d'enseignement
- Examen écrit de fin de semestre

EXIGENCES DE L'IB

Groupe 1 - Français A NS - Littérature :

Évaluation Interne :

- Examen oral individuel
- Composition NS

Évaluation externe :

- Épreuve 1 écrite : Dissertation – analyse littéraire de deux textes
- Épreuve 2 écrite : Étude comparative

Groupe 1 - English A SL – Language and Literature:

Évaluation interne :

- Examen oral individuel

Évaluation externe :

- Épreuve 1 écrite
- Épreuve 2 écrite

EXIGENCES EN ONTARIO

Groupe 3 – Histoire NS et psychologie NS :

- Communication écrite et présentation orale sur des sujets de recherche divers en respectant le guide de rédaction et le code de l'honneur de l'école
- Des évaluations sommatives sont effectuées tout le long du semestre visant à déterminer le niveau de compétence atteint par l'élève relativement aux attentes d'une unité d'enseignement
- Examen écrit de fin de semestre

Groupe 4- Sciences expérimentales (Biologie NM, Physique NM et Chimie NS):

- Compétence en écriture :
 - Respect des conventions d'écriture en sciences : (formules, symboles, unités du système international, sécurité SIMDUT...)
 - Rédaction de rapport de laboratoire
 - Recherche et projets en respectant le guide de rédaction et le code de l'honneur de l'école
 - Projet du groupe 4 :
 - ✓ Méthodologie de recherche
 - ✓ Rédaction d'un rapport de recherche ou d'un synopsis
 - Des évaluations sommatives sont effectuées à tous les 2 -3 semaines tout le long du semestre visant à déterminer le niveau de compétence atteint par l'élève relativement aux attentes de chaque domaine/attentes d'enseignement
 - Compétence en communication orale :
 - Présentation orale
 - Débat sur des sujets de controverse
- Examen écrit de fin de semestre

EXIGENCES DE L'IB

Groupe 3 – Histoire NS et psychologie NS :

Évaluation Interne :

- Histoire NS : recherche
- Psychologie : études expérimentales

Évaluation Externe :

- Épreuve 1 écrite
- Épreuve 2 écrite
- Épreuve 3 écrite

Groupe 4- Sciences expérimentales (Biologie NM et Chimie NS) :

Évaluation interne :

- Recherche individuelle
- Projet du groupe 4

Évaluation externe :

- Épreuve 1 écrite
- Épreuve 2 écrite
- Épreuve 3 écrite

EXIGENCES EN ONTARIO

Groupe 5- Mathématiques Analyse et approches NM :

- Compétence en écriture :
 - Respect des conventions d'écriture en mathématiques : (formules, symboles, unités...)
 - Recherche, modélisation mathématique
 - Tests sommatifs
- Compétence en communication orale :
 - Participation orale en classe
 - Résolution de problèmes
- Examen écrit de fin de semestre

Théorie de la connaissance :

- Compétence en écriture :
 - Rédaction de plusieurs essais sur des sujets divers en respectant le guide de rédaction et le code de l'honneur de l'école
- Compétence en communication orale :
 - Discussion, débat, présentation orale individuelle ou en groupe

Mémoire :

- Compétence en écriture :
 - Code de l'honneur
 - Méthodologie de recherche (divers médias disponibles à l'école ou à la bibliothèque municipale ou la bibliothèque de l'Université d'Ottawa)
 - Cahier mémoire : guide pour la rédaction
- Compétence en communication orale :

Soutenance orale du sujet du mémoire en présence des membres du personnel enseignant, de la direction, de représentants du conseil scolaire et des parents d'élèves.

EXIGENCES DE L'IB

Groupe 5- Mathématiques Analyse et approches NM :

Évaluation interne :

- Exploration

Évaluation externe :

- Épreuve 1 écrite
- Épreuve 2 écrite

Théorie de la connaissance :

- Essai sur un sujet de l'année
- Exposition - Présentation orale sur une question directrice

Mémoire :

- Mémoire de 4000 mots
- Formulaire de réflexion
- Soutenance orale

BIBLIOGRAPHIE

Baccalauréat International. *Politique d'intégrité intellectuelle*. [En ligne]. ibo.org

Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario. *Évaluation et communication du rendement de l'élève*. [En ligne]. Shorturl.at/crBR5

« Faire croître le succès ; Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario », avec annexe actualisé, 2018 [En ligne].

Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française. (2004).
Toronto, Ontario.